

Projet d'emprunt de 100.000^{fr}

Le Conseil municipal

Approuvé le
16 Juin 1946

De'cide de contracter un emprunt de 100000^{fr} pour
payer les reparations des batiments communaux, horloges
~~de horloges~~ et autorise M. Louis Marie a faire
toutes etudes et remplir les formalites aupres de M
le Directeur des Credit Foncier pour aboutir a
la realisation de cet emprunt. D'autant que: Ogilani: 20000^{fr}
+ un mil razi nul. approuve.